Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212900294-20251217-D_2025_86-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt - cinq le mercredi 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	1
Absents	2
Votant	14

Sur convocation dématérialisée du 10 décembre 2025.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR

Absents excusés : Lenaïg HEMON (procuration à Annie LE GUEN), Fabrice JAOUEN
Annie LE GUEN a été élue secrétaire de séance

D.2025-86 – Budget assainissement – décision modificative n°1

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à un point financier avec notre conseillère aux décideurs locaux, une décision modificative est nécessaire sur le budget assainissement. En effet, lors de l'élaboration du budget assainissement 2025 le déficit constaté a été indiqué en ligne 002 du budget cependant nous ne devons pas affecter les déficits. Il convient donc de retirer cette somme du compte 002 et de la transférer en dépenses de fonctionnement chapitre 011.

Dépenses de fonctionnement		
02 – résultat d'exploitation	002– résultat d'exploitation	-2755.74€
011-charges à caractère général	61523 - entretien et réparation réseaux	+ 1000€
011- charges à caractère général	611 – sous-traitance générale	+755.74
011- charges à caractère général	6061 – Fournitures non stockables	+1000€

Il convient également de retirer 6843.81€ au compte 1068 afin de mettre en concordance avec la délibération d'affectation du résultat soit un montant total de 15 611,25€ au compte 1068 au lieu de 22 455,06€.

Recettes d'investissement		
10 – dotation, fonds diverses et réserves	1068- autres réserves	-6 843.81€
Dépenses d'investissement		
21 – immobilisations corporelles	2158 – autres	-6843.81€

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212900294-20251217-D_2025_86-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ***APPROUVE*** *cette décision modificative.*

Le 18 décembre 2025
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La secrétaire de séance,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.